

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 06 JUIN 2020

Nombre de membres

en exercice	38
présents	38
absents ayant donné pouvoir ou procuration	0
Absents	0
Votants	38
Pour	38
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

29 mai 2020

Date d'affichage

08 juin 2020

L'an deux mille vingt, le six juin à quinze heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GUIDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Antoine OTTAVI Marie MONTI FOUILLERON, Xavier LUCIANI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie Félcia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, Jean Noël GUIDICI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriel ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GUIDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, .

Suppléés : Philippe SUSINI par Joseph Marie GIANNUCCI

Absents ayants donné pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

Délibération n°1520 Objet: Conférence des Maires

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'aux termes du nouvel article L. 5211-11-3, tous les EPCI à fiscalité propre devront dorénavant disposer d'une conférence des maires, à l'exception de ceux dont le Bureau comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Cette conférence se réunira sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président qui la présidera ou, dans la limite de 4 réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Le Président expose donc au Conseil de prendre acte de la création d'une conférence des Maires et propose d'en fixer les règles de fonctionnement lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le **Conseil Communautaire**,

-Acte la création d'une Conférence des Maires et **décide** que ses règles de fonctionnement seront fixées lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président